

PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 10**

Présents : 9

Votants : 9

Le vendredi 31 mai 2024, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.

Sont présents : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, VERGNE Louis, VAURS Laurence, CROS Michel, BLANCHARD Mickaël, MOULENE Patrice, VERT Michel, MARTINIE Francis

Excusés : PESTOURIE Christine

Secrétaire de séance : VAURS Laurence

Auxiliaire de séance : Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 22 Mars 2024 par Louis VERGNE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal est approuvé et publié.

Ordre du jour de la séance :

- Programme de voirie 2024,
- Logement de Belpeuch : Attribution
- Modification des statuts de Xaintrie Val'Dordogne,
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Programme de travaux de voirie 2024 (N° DE_043_2024)

M. le Maire et M. VERGNE rappellent qu'ils ont pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2024, ainsi que la maîtrise d'œuvre afférente aux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de retenir** les travaux de voirie suivants par l'année 2024 :

1 - Tranche ferme :

- Chemin de Font de Bournat : partiel
- Chemin de Queyrol vers Croix de Priac : partiel
- Chemin de Lascanal : partiel
- Chemin du Quié vers la RD139 : partiel

2 - Tranche optionnelle :

- Chemin de Bonnefond - Thalamet : partiel

- **de retenir** l'estimation de 88 008,00 € HT pour la tranche ferme et 24 310,00 € HT pour la tranche optionnelle soit une estimation globale d'un montant de **112 318.00 € HT (134 781.60 € TTC)**,

- **de retenir** la proposition de maîtrise d'œuvre du Bureau d'études Corrèze Ingénierie pour un coût estimatif de **6 171,82 € HT (7 406,18 € TTC)**, ce montant sera revu et ajusté en fonction du montant du marché définitif,

- **de solliciter** une subvention du Conseil Départemental au titre des travaux d'investissement sur les Voies Communales et Chemins Ruraux d'un montant de 10 119,00€ (enveloppe 2024 du Contrat de solidarité communale 2023-2025),

- **d'arrêter** le plan de financement de la manière suivante :

- Aide du Conseil Départemental : **10 119,00 €**

- Autofinancement de la Commune : **132 068.78 €**

Coût total TTC 142 187.78 €

- **de prévoir** la réalisation des travaux au 4ème trimestre 2024,

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour ces travaux,

- **de fixer** la dévolution des travaux par marché à procédure adaptée avec publicité.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 9

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Location du Logement de Belpeuch (N° DE_044_2024)

M. le Maire rappelle que M. BORDES est maintenant en Maison de Retraite. Son préavis de départ du logement de Belpeuch a été déposé et l'état des lieux sortant a été réalisé le 14.05.2024.

M. le Maire indique que M. DELRIEUX Jean-Paul est prioritaire pour la location du logement car il est hébergé dans les lieux depuis de nombreuses années.

M. DELRIEUX a demandé à rester dans les lieux et prendre la location de ce logement à la suite de la résiliation du bail de M. BORDES.

Ce logement dispose d'un espace extérieur privatif dont l'entretien est à la charge du locataire.

Une clause est rajoutée au bail indiquant qu'en cas de défaillance du locataire pour l'entretien des espaces extérieurs, la Commune fera réaliser, à la charge du locataire, les travaux d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'attribuer** à M. DELRIEUX Jean-Paul, la location du logement situé 3 Chemin de Notre-Dame de Belpeuch,
- **De fixer** le montant du loyer à 285,10 € / mois
- **De fixer** la caution à 1 mois de loyer soit 285,10 €
- **De fixer** le point de départ du loyer du logement au 01.06.2024
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour cette location.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 9

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Modification des statuts de Xaintrie Val'Dordogne (N° DE_045_2024)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 07 Novembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne,

Vu l'avis favorable du 21 Septembre 2022 et du 4 janvier 2023 de la Commission Tourisme de Xaintrie Val'Dordogne,

Vu la délibération 2023-038 en date du 01 Juin 2023 de la Communauté de Communes XaintrieVal'Dordogne.

Vu l'avis favorable du 15 Mars 2024 du Bureau Communautaire,

Vu la délibération 2024-013 en date du 21 Mars 2024 de la Communauté de Communes XaintrieVal'Dordogne.

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne,

La modification des statuts étant subordonnée à l'accord des communes membres de la Communauté de Communes,

Cette modification consiste à modifier la liste des itinéraires de randonnées après l'étude et l'établissement du classement des chemins, soit retirer 8 chemins qui n'ont pas obtenus une note supérieure à 3 et rajouter les bases VTT de 3 points d'accueil qui sont balisés mais qui n'apparaissent pas dans les statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :

- **d'approuver** la modification de l'annexe 1 des statuts de la Communauté de Communes Xaintrie val'Dordogne annexée à la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté – Votant : 9

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

Ancienne école de Camps :

M. le Maire informe que la rencontre avec le Directeur de la MAS de MERCOEUR a dû être reportée. Il propose aux élus de convenir d'une nouvelle date.

Hôtel-Restaurant du Lac :

M. le Maire et M. MONFREUX rappellent le devis signé pour un diagnostic structurel de la Salle de l'Hôtel-Restaurant. Les résultats du diagnostic ont été donnés. Les éléments de charpente qui portent la couverture présentent une capacité portante satisfaisante. Au niveau des files porteuses dans les noues des sheds un renforcement devra être étudié dans le cadre du projet d'aménagement.

Mairie – Salle des Fêtes :

M. le Maire indique qu'il a signé un devis pour le remplacement du store de la salle du Conseil. Devis BROCH HABITAT d'un montant de 467,15 € HT soit 560,58 € TTC.

M. le Maire indique que des films de vitrage ont été achetés pour le local de rangement de la Salle des Fêtes et pour les WC de la Mairie. Le devis de pose de l'entreprise BEX étant élevé, M. BLANCHARD propose d'aider l'agent technique.

Eglises :

M. le Maire indique que lors de la visite annuelle des campanaires, l'entreprise BROUILLET & FILS a relevé des travaux à réaliser sur un moteur de cloche et un coffret électrique à l'église de Saint-Mathurin. Les devis d'un montant total de 3 314,00 € HT soit 3 976,80 € TTC ont été signés.

Extension de l'éclairage public des villages :

M. le Maire indique que l'extension de l'éclairage du Chemin du Fournial, du Chemin du Gleygeol et au niveau du plan d'eau du Moulin à Camps est en projet avec la FDEE 19 – SIE Secteur de Mercoeur. Le coût des travaux avec la maîtrise d'œuvre est estimé à 16 020.00 € HT, la Commune aurait une participation de 8 010.00 € HT (soit 50 % des travaux).

Réseau d'eau :

M. le Maire indique que la 2^{ème} partie de la Phase 1 du diagnostic des installation de production d'eau potable a été achevée. Un rapport a été établi et présenté en Mairie. Il est rappelé que les compétences Eau et Assainissement seront obligatoirement transmises à la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne au 01.01.2026.

Demande d'aliénation de chemin :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. TEILHET Bruno sollicitant l'aliénation d'un chemin rural au « Puybouffat ». Cette demande est enregistrée et sera traitée lors d'une prochaine procédure d'enquête publique. (Regroupement de plusieurs demandes).

Fermeture du réseau téléphonique cuivre :

M. le Maire indique que notre commune fait partie du Lot 3 en Nouvelle Aquitaine avec une date de fermeture du réseau cuivre au 31.01.2026. Déjà plus aucune commercialisation n'est possible sur ces lignes et une information des clients et en cours pour les faire migrer vers le réseau fibre.

BITARELLE René
Président de séance

VAURS Laurence
Secrétaire de séance

